

Confédération suisse

LÉGATION SUISSE

EN

ITALIE

Rome, le 19 Mai 1879

N<sup>o</sup> 18  
222Au Département politique  
Berne

In Circulation

Copie n. 18  
 Original au Département  
 Hamner  
 21 19

Je vous ai télégraphié hier qu'en vertu  
 du télégramme de M. Melegari annonçant que  
 le Conseil fédéral nommera immédiatement  
 deux membres du Conseil d'administration  
 à la proposition du Gouvernement italien  
 ce point pouvait être considéré comme réglé  
 pour le moment. Je dis pour le moment car  
 on s'attend ensuite à une réforme des Statuts  
 de la Société de sorte que le Conseil  
 d'administration soit composé de 29 mem-  
 bres dont dix à la nomination du Conseil  
 fédéral; l'Italie et l'Allemagne auraient  
 alors chacune six membres dont trois  
 au choix du Conseil fédéral et trois  
 au choix de la Société, toujours sur  
 la proposition des Gouvernements respec-  
 tifs.

Mais cela n'a pas suffi à la Commission  
 du Sénat qui on appelé le bureau central,





Elle exige avant de faire son rapport des garanties positives que le Montcenero sera construit et mis en exercice simultanément avec la ligne de Pizzo et que la surtaxe n'y soit pas appliquée. M<sup>r</sup> Depretis qui a assisté hier à la séance n'a pu la convaincre. Et l'affaire reste en suspens. Je l'ai vu après la séance et je lui ai dit qu'à Berne on attend toujours sa réponse sur la convention préliminaire du 8 Janvier qui lui a été communiquée en son temps par M<sup>r</sup> Melegari. Sur quoi il me répondit qu'il vous ferait faire une communication par Melegari. Quelles seront ces communications? L'idée dominante est que le Montcenero doit être assuré mais que l'Italie ne doit pas concourir au delà de trois millions. M<sup>r</sup> Depretis personnellement aurait été plus large. Et que la ligne du Montcenero quant au tarif doit être une ligne de plaine.

M<sup>r</sup> l'Avocat Arnoldi s'est présenté au Sénateur Bruschi muni d'un billet d'introduction de l'Ing<sup>r</sup> Maraini et du Député Girardi de Como, pour soutenir sa thèse de l'incapacité de la Société du Gothard, de la nécessité de la déviation



d'une société à part pour le tronçon Bellinzona-  
 Chiasso etc. Le Sénateur lui a répondu que  
 ces idées sont hors de saison. Mais voilà  
 que j'apprends que le Ministère des  
 Travaux publics dans son préavis sur  
 la convention préliminaire du 8 Janvier  
 propose entre autres choses l'idée d'une société  
 italienne qui construirait la ligne Gubiasco-  
 Lugano et à laquelle on céderait la ligne  
 Lugano-Chiasso. Et voilà qu'il se trouve que le  
 rapport Ferrucci donne une base à ceux qui  
 prétendent que la Société du Gothard n'a pas  
 les moyens d'assumer la ligne du Mont-  
 Ceneré. Le Directeur G<sup>l</sup>. aux Aff<sup>es</sup> étrangères m'a  
 parlé en homme convaincu de l'inopportunité  
 de ce projet et moi je n'ai pas manqué de  
 rappeler que cette idée avait déjà reçu une solution  
 négative et j'ai fait valoir en toute occasion  
 les arguments contenus dans votre office du  
 12 Janvier d. No<sup>l</sup>. Depressis jusqu'ici est d'accord  
 avec nous et il a même invité l'Ing<sup>l</sup>. Mappa  
 à venir ici pour l'opposer à Ferrucci. Mais  
 si les choses traînent en longueur on n'est sûr  
 de rien. Telle est la situation au moment  
 actuel.

Agriez, Monsieur le Président, l'assurance de  
 ma haute considération.

J. B. Pioda